

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette charte a pour but de veiller au bon déroulement du projet « Iparraldeko Konpilazioa » 2007. Elle rappelle les objectifs et les moyens de cette action et proposent des engagements mutuels de la part des organisateurs et des formations musicales, définis ci-après.

OBJECTIFS

Ce projet a pour objectif de donner une expérience de studios à des groupes amateurs ou semi professionnels, de promouvoir les créations musicales du Pays Basque Nord à travers le support d'un CD promotionnel et téléchargeable sur Internet ainsi que la possibilité d'accéder au jury Défi Jeune Régional. Action qui vise à subventionner des projets innovants par des jeunes motivés et soucieux de l'impact de leurs créations musicales.

MOYENS

Cette compilation est organisée par la Fondation du Crédit Agricole, La Direction de la Jeunesse et Des Sports, l'association Lanetik Egina, Les Kroniks du Rock Libre du journal du Pays Basque, le CAEM sud, la salle de l'Atabal et l'Institut Culturel Basque. Ils sont nommés « organisateurs » du projet.

Les organisateurs après réception des maquettes audio, écoutent ces dernières et après délibérations, élisent 12 formations musicales qui participeront à l'enregistrement d'un titre chacun pour la création d'une compilation représentative de la scène locale Pays Basque nord.

Les enregistrements se feront au sein du Studio AMANITA d'Anglet et seront menés par Stéphane Krieger.

Des plannings seront établis pour le passage en studio des formations musicales en adéquation avec les disponibilités de chacun.

A l'issue des enregistrements les formations participantes recevront 75 compilations chacune.

Les formations musicales participant au projet s'engagent à respecter les points suivants :

ARTICLE 1 : PREPARATION A L'ENREGISTREMENT :

Tout musicien participant au projet s'engage à :

- Participer aux réunions de préparation à l'enregistrement et à toutes entrevues nécessaires à l'élaboration de la compilation,
- Remplir soigneusement le formulaire d'information annexé relatif aux déclarations préalables à la sortie d'un album,
- Se préparer sérieusement à l'enregistrement en travaillant le morceau choisit.

ARTICLE 2 : L'ENREGISTREMENT

Lors de l'enregistrement les musiciens s'engagent à :

- Respecter les plannings préalablement élaborés,
- Adopter une attitude courtoise envers les techniciens et les organisateurs,
- Enregistrer une composition personnelle; aucune reprise n'est tolérée.

Nous précisons qu'une fois l'enregistrement effectué le morceau ne peut être retiré de la compilation.

ARTICLE 3 : PROMOTION DE L'ALBUM

Enfin, tout musicien participant au projet s'engage à :

- Participer aux soirées de lancement de la compilation qui auront lieu octobre/novembre 2007 (sous réserve des disponibilités de chacun) et ce bénévolement à la salle Atabal de Biarritz,
- Accepter la diffusion de la compilation dans les lieux publics, médias, etc.
- Utiliser la compilation comme outil de promotion artistique et non à but commercial,
- Permettre aux organisateurs d'utiliser le nom et l'image du groupe pour la promotion du projet,
- Diffuser le plus largement possible la compilation.

Signature de chacun des musiciens,
Précédé du Nom et Prénom,
Et de la mention Lu et approuvé.